



Route de la
Durance
04100
MANOSQUE

N° 28
2e trimestre 2009

La lettre du CERPAM

Centre d'Etudes et de Réalisations Pastorales Alpes Méditerranée

Avec le soutien financier du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur et de l'Etat

SOMMAIRE

- Massif alpin : une enquête pastorale allégée sera-t-elle faisable ?
- Pastoralisme méditerranéen : l'UCP fait le point sur ses programmes
- Alpes-de-Haute-Provence : programme d'aménagements pastoraux
- Alpes-Maritimes : cabanes pastorales, la suite...
- Bouches-du-Rhône : quand un propriétaire forestier installe un jeune éleveur...
- Var : énergies du futur, pastoralisme d'aujourd'hui et de demain
- Vaucluse : pastoralisme et protection des forêts contre l'incendie
- Problèmes de réception de cette lettre ?

Massif alpin : une enquête pastorale allégée sera-t-elle faisable ?

Notre Lettre trimestrielle n° 27 annonçait le démarrage d'une étude d'opportunité et de cadrage pour la réalisation d'une nouvelle enquête pastorale à l'échelle du massif des Alpes et des régions d'élevage transhumant qui lui sont liées. La mise en œuvre en a été confiée au CERPAM et au SUACI Alpes du Nord par le Commissariat de Massif.

La première étape a été restituée lors du comité de pilotage réuni à Valence le 13 mars 2009. Elle met en évidence le besoin d'effectuer une « photographie » périodique du pastoralisme alpin pour orienter les politiques publiques et l'action des services pastoraux. Mais la méthode « traditionnelle » n'est pas adaptée en raison du coût de ce type d'opération, de certaines

approximations en zones d'alpages et d'erreurs importantes hors alpages. Il paraît dès lors préférable d'effectuer une mise à jour à partir des sources d'information et des bases de données disponibles auprès des différents organismes intervenant dans le domaine du pastoralisme. Suivant les orientations ainsi fixées, la seconde étape s'engage maintenant. Elle précisera d'abord les données jugées indispensables pour établir un état de situation pertinent du pastoralisme ; puis elle examinera la faisabilité, les conditions et les coûts du rassemblement de ces données, en s'appuyant sur deux zones tests : l'envers de Belledonne en Rhône-Alpes et le territoire haut-alpin du Parc national des Ecrins en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Pour plus de renseignements :
cerpam.manosque@wanadoo.fr

Pastoralisme méditerranéen : l'UCP fait le point sur ses programmes

Sous la présidence de Georges Zinstag, Vice-Président du SUAMME, le comité professionnel de l'Unité Commune de Programme « Pastoralisme méditerranéen », qui regroupe le CERPAM, Le SUAMME et l'Institut de l'Élevage, s'est réuni le 17 mars 2009 à Nîmes pour faire le point sur l'avancée des travaux. L'examen a porté tout d'abord sur les programmes en cours suivants :

- « Sylvopastoralisme », piloté par l'Institut de l'Élevage, et qui prépare son séminaire de clôture pour la fin 2009,
- « Caprins pastoraux méditerranéens », piloté par le CERPAM, qui entre en deuxième année de construction et associe la région Corse,
- « Prédation 2 », qui vise à tester l'utilisation de parcs de fin d'après-midi sécurisés et à produire un jeu de fiches techniques sur les moyens de protection en association avec les techniciens en charge de la prédation dans les DDEA.

En fédérant les chantiers déjà ouverts en Provence-Alpes-Côte d'Azur et Languedoc-Roussillon, l'UCP entame également la mise en place d'un nouveau programme sur le thème de l'adaptation des exploitations d'élevage et des territoires pastoraux aux aléas climatiques dans la perspective des changements annoncés pour le long terme. En parallèle, la réflexion s'engage sur les approches prospectives de l'élevage ovin pastoral méditerranéen et de ses systèmes innovants d'exploitation, en connexion avec les réseaux d'élevages de références.



Enfin le comité professionnel a souligné l'importance de faire connaître les acquis des différents programmes, en utilisant des outils de diffusion adaptés. L'UCP propose en ce sens une offre de formation structurée et modulaire visant différents publics : les techniciens

d'élevage, les techniciens de la gestion du territoire... sans oublier les éleveurs !

Pour plus de renseignements :
cerpam.manosque@wanadoo.fr

Alpes-de-Haute-Provence : programme d'aménagements pastoraux

Lors de la commission technique régionale pastoralisme consacrée aux aménagements pastoraux, réunie le 25 mars 2009 à Aix-en-Provence, le département des Alpes-de-Haute-Provence a présenté un programme de travaux très conséquent, pour un montant total de plus de 500 000 €. Les demandes d'aides publiques pour la réalisation de ces opérations émanent de 6 Communes, 14 Groupements Pastoraux, 5 AFP ou ASL de propriétaires, avec de plus un dossier présenté par l'ONF. Les 26 opérations concernent au total 5 alpages bovins et 21 alpages ovins.

Les demandes sont comme à l'habitude très variées :



- 3 constructions de cabanes bois,
- 7 restaurations ou constructions de cabanes traditionnelles,
- 11 opérations d'aménagements de points d'eau, et matériels d'abreuvement,
- 7 opérations de débroussaillage pastoral,
- plusieurs aménagements divers : kit photovoltaïque aux cabanes, clôtures, parc de tri et de contention, etc...

Compte tenu des besoins des autres départements de la région, et des crédits disponibles, une sélection s'opérera en hiérarchisant les priorités sur l'ensemble de la région. L'enveloppe financière définie à l'échelle régionale se monte à 570 000 €, fournie à part égale par le Conseil Régional et l'Europe

(FEADER, mesure 323 C). Les Conseils Généraux de chaque département complètent cette enveloppe. Pour les Alpes-de-Haute-Provence la participation du Conseil Général s'élève à 125 000 €.

Pour plus de renseignements :
cerpam04@free.fr

Alpes-Maritimes : cabanes pastorales, la suite...

Le bilan de l'étude menée sur la zone du Parc national du Mercantour (voir lettre trimestrielle n° 25) a été présenté aux élus de la commission « Aménagement » de la Chambre d'Agriculture des Alpes-Maritimes, ainsi qu'au Comité de l'élevage. Chacun reconnaissant l'importance du sujet pour l'élevage du département, il a été décidé de réunir les financeurs et les organismes techniques des Alpes-Maritimes, en invitant ceux des Alpes de Haute-Provence (Conseil Régional PACA, Conseil Général 06, Préfecture 06, DDEA 04 et 06, ONF, PNM, Chambre d'Agriculture 06).



L'objectif était de présenter ce travail et voir comment chacun pourrait agir pour mettre en place un plan de réhabilitation des cabanes. Cette réunion de concertation a permis d'aborder des points précis rencontrés lors des projets de création ou de rénovation des cabanes (manque de sensibilisation des élus, procédures de financement, permis de construire, etc.) et de comparer les expériences très différentes sur les deux départements. Un objectif a été fixé : 5 cabanes à créer ou rénover en 2009 côté Alpes-Maritimes, des priorités d'actions devant être définies en commun entre le CERPAM, la DDEA et le Parc National du Mercantour.

En 2009, une nouvelle étude confiée à une stagiaire permettra de recenser les informations relatives à l'état des cabanes pastorales sur les

communes du bas des vallées du Mercantour (hors Parc). Un travail comparable est mené dans les Alpes-de-Haute-Provence et les Hautes-Alpes. La prochaine étape devrait être la sensibilisation des élus locaux, souvent propriétaires des cabanes pastorales, sous une forme restant à préciser.

Pour plus de renseignements :
cerpam06@free.fr

Bouches-du-Rhône : quand un propriétaire forestier installe un jeune éleveur...

Suite à la journée d'information sur le pastoralisme organisée à Mimet en juin 2008 à l'initiative du Syndicat des Propriétaires forestiers sylviculteurs du département (cf Lettre trimestrielle n° 25), le domaine de Grand Boise a été vivement intéressé par la possibilité d'installer un troupeau de brebis sur sa propriété. Avec 340 ha de forêts et 35 ha de vignes, la motivation est grande et les attentes sont bien définies : enjeu DFCI sur la forêt, fumure sur les vignes. Reste à les concilier avec les faibles potentialités pastorales du site et les contraintes d'une installation en DJA.

Dans le cadre de ses conventions d'animation pastorale avec le Conseil Général des Bouches-du-Rhône et la Communauté du Pays d'Aix, le CERPAM est intervenu pour réaliser une expertise sur l'introduction d'un troupeau. Le scénario d'installation d'un éleveur ovin, intégrant les attentes du propriétaire, a très vite émergé. Devant l'enthousiasme du régisseur, le CERPAM le met en contact avec un jeune candidat à l'installation. Après réflexion collective, un accord est trouvé : l'année 2009 sera l'année de test. Le domaine achète une centaine de brebis dès janvier 2009 et salarie l'éleveur en CDD. A la fin 2009, un bilan de l'année sera réalisé. Dans tous les cas, l'éleveur rachète le troupeau. Si éleveur et propriétaire sont satisfaits, une convention de pâturage sera signée, permettant à l'éleveur de s'installer avec la DJA. Dans le cas contraire, l'éleveur quitte le domaine avec le troupeau. Cette méthode originale d'installation sera suivie sur le plan technique par le CERPAM.

Fruit direct d'une journée de communication efficace avec le monde des propriétaires forestiers, cette initiative est des plus enthousiasmantes. Elle illustre tant l'importance de la collaboration et de la communication avec les propriétaires forestiers privés que l'intérêt des conventions d'animation pastorale avec les collectivités territoriales, qui apportent réactivité

et souplesse au CERPAM et lui permettent de répondre rapidement à une demande non prévue dans un programme d'activité contraint...

Pour plus de renseignements :
s.debit@bouches-du-rhone.chambagri.fr

Var : énergies du futur, pastoralisme d'aujourd'hui et de demain

Notre région bénéficie de conditions très favorables au développement des énergies renouvelables liées au vent et au soleil. De nombreux projets fleurissent et certains sont en voie d'achèvement. Le CERPAM est sollicité par certains opérateurs afin d'étudier l'impact de ces ouvrages sur l'activité pastorale et rechercher les conditions de complémentarité de ces activités.

Le Parc solaire de Vinon représente 10 ha de panneaux solaires photovoltaïques qui produisent 6 gigawatt par an soit la consommation de 4500 habitants. Le CERPAM a proposé l'itinéraire technique qui conduira dès ce printemps à l'enherbement du site, sa gestion pastorale et le choix d'un éleveur local. L'objectif est de limiter les poussières qui diminuent la productivité des panneaux et d'obtenir une meilleure intégration paysagère du site.

Le Parc éolien des Pallières est un projet porté par la communauté de commune Provence d'Argens sur Verdon avec 17 à 25 éoliennes qui produiront 51 mégawatt soit la consommation hors chauffage de 35 000 foyers. Le CERPAM a d'abord été consulté pour évaluer l'impact futur de cette opération sur l'importante activité pastorale du site. Aujourd'hui des projets pastoraux (maison pastorale photovoltaïque, équipements pastoraux) pourraient être financés par une partie des revenus de l'exploitation du Parc. Le CERPAM participera au comité technique chargé d'étudier et d'initier ces projets.

Voilà une nouvelle voie de développement du pastoralisme dans notre région. Ces premières opérations serviront de référence et de démonstration.

Pour plus de renseignements :
cerpam83@free.fr

Vaucluse : pastoralisme et protection des forêts contre l'incendie

Le CERPAM a réuni le 6 février 2009 à Lagnes la plupart des éleveurs (et quelques bergers) engagés sur la Mesure Agri-Environnementale Territoriale DFCI en Vaucluse, avec les partenaires de cette opération : techniciens de la DFCI, Service forestier de la DDEA, SDIS, ONF, Syndicat mixte forestier, Conseil Régional (service forestier) et Conseil Général (Environnement). La rencontre a été ouverte par M. Max Raspail, président de la commission Agriculture du Conseil Général en l'absence de M. Michel Bayet Président de la commission Environnement.

Le CERPAM, opérateur de cette MAET, a présenté les contrats (16), les éleveurs (22 éleveurs et 7/8 bergers), les surfaces engagées (1190 ha soit une moyenne par contrat de 74 ha), les types de végétation présente sur les coupures pâturées, enfin le mode de gardiennage. Pour leur part, les techniciens de la DFCI ont présenté le Plan départemental de protection des massifs contre l'incendie et précisé leurs attentes vis-à-vis du pâturage. Après un repas partagé en commun, des discussions ont eu lieu autour des pratiques à mettre en œuvre pour augmenter l'impact des animaux et l'ONF a présenté les techniques d'entretien complémentaires au pâturage.

Grâce à la convention avec le Conseil Général 84, le CERPAM va mettre en place en 2009 un suivi des pratiques qui permettra d'accompagner les éleveurs dans leurs engagements sur les 4 années à venir.

Au vu de la satisfaction des participants, une nouvelle rencontre de bilan partagé est prévue à la clôture de l'opération.

Pour plus de renseignements :
cerpam84@orange.fr

Problèmes de réception de cette lettre ?

Pour plus de renseignements :
Contacter : cerpamweb@wanadoo.fr